

Démétropolisation : un marché de dupe pour les territoires et agents !

Montreuil, le 09/09/2020

lors même que se tenait un xième groupe de travail « poudre de perlimpinpin » sur le nouveau réseau de proximité, dont son volet « démétropolisation », le directeur général publiait en simultané le 3 septembre sur Ulysse une ode à cette même réforme de dupe.

Rien d'étonnant donc à ce que ce groupe de travail n'ait débouché sur rien. Seule la mobilisation massive des agents et des élus locaux pourra faire changer de cap la DG et notre gouvernement.

La CGT finances publiques a logiquement refusé de participer à cette mascarade en boycottant la réunion. La DG doit abandonner le NRP dont la démétropolisation comme ont pu le réclamer des milliers d'agents et de nombreux élus locaux au cours des mobilisations massives qui se sont succédées avant la crise sanitaire.

Les fiches du GT indiquaient que la démétropolisation concernera jusqu'à 3 000 emplois de fonctionnaires au sein du ministère des comptes publics dont 2 500 à la DGFIP. Différents types de missions et services pourront faire l'objet de nouvelles organisations reposant sur le travail à distance, la mutualisation, et la relocalisation :

Des missions exercées dans tous les départements :

- la publicité foncière, avec la création de Services d'appui à la publicité foncière (SAPF) et d'un Pôle National de Soutien au Réseau en matière de publicité foncière ;
- l'enregistrement, avec la création d'un service national de l'enregistrement (SNE) ;
- le contrôle sur pièces (CSP) de dossiers fiscaux des particuliers, avec la constitution de pôles nationaux d'appui;
- la fiscalité des professionnels, avec la création de centres de contact chargés de l'accueil téléphonique à distance des professionnels, de pôles nationaux de soutien au réseau (pour les SIE par exemple), de pôles nationaux spécialisés sur certaines missions, la mise en place d'antennes délocalisées de services des impôts des entreprises des métropoles.

Des fonctions supra départementales :

- la gestion et le paiement des retraites des fonctionnaires d'État (certains CGR);
- le contrôle de la liquidation et la mise en paiement de la paye des fonctionnaires d'État (certains SLR) ;
- la relation à distance avec les contribuables particuliers (dans le cadre des centres de contact);
- la relocalisation du centre de services bancaires de Versailles.

La mise en place de ces services s'opérera progressivement à compter de 2021 jusqu'en 2026, en réimplantant des emplois libérés par les départs « naturels » des agents (départs à la retraite, départs suite à mutation ou promotion) des services concernés. Si les affectations seront basées sur le volontariat, on va déshabiller Pierre pour habiller Paul et bon courage pour les agents choisissant de ne pas suivre leur mission en restant sur place dans des services encore plus exsangues en emplois.

Et sur le fonds?

Comment croire que la désertification due à un désengagement de l'État en termes d'implantation de Services publics, d'infrastructures routières ou ferroviaires pourra se résorber d'un claquement de doigts, fussent des doigts de ministres ?

Comment croire que le départ de structures et emplois vers des territoires subissant depuis trop longtemps la désertification sera facile ? Tous les fonctionnaires concernés sont-ils célibataires ou marié.e.s à d'autres fonctionnaires pouvant obtenir leur mutation ou salarié. es du privé devant retrouver un travail ?

Comment croire que le déménagement de ces structures participera à une véritable réimplantation de Services publics ?

Les numéros de claquettes, le mépris et l'obstination idéologique, ça suffit!



